

RAPPORT ANNUEL – CONSEIL D'ÉCOLE Pour l'année scolaire 2018-2019

Nom de l'école : _____ **Adresse :** _____

Conformément avec la directive administrative 110 du Conseil scolaire du Nord-Ouest (CSNO) et le « Alberta Learning School Council Regulation », chaque Conseil d'école soumettra un rapport annuel au CSNO résumant les activités de l'année.

Le Conseil d'école (2018-2019) doit remplir le formulaire, avec les annexes, et le remettre à la direction générale au plus tard, le 30 septembre de l'année en cours. Il est à noter que les conseils d'école doivent conserver les procès-verbaux pendant au moins sept (7) ans et que ceux-ci sont sujettes aux règlements de l'accès à l'information et la protection de la vie privée (FOIP).

Exigences des règlements provinciaux

1. Prière de joindre une copie du procès-verbal (ou des résolutions) de chaque réunion du conseil d'école, afin de respecter le règlement « résumer les activités du conseil d'école pendant l'année ».
2. Prière de joindre une copie des états financiers des argents gérés par le conseil d'école, incluant les sommes reçus du Conseil scolaire.

Exigences administratives : Veuillez indiquer le nom des membres du Conseil d'école 2018-2019

Présidence: _____

Vice-présidence : _____

Secrétaire : _____

Trésorier/trésorière : _____

Autres membres du conseil d'école : _____

Enseignant.e : _____

Élève (école secondaire): _____

Membre de la communauté : _____

Comme présidente du conseil d'école, j'atteste par la présente, que les informations fournies sont exactes, et que le conseil d'école s'est conformé à l'article 22 de la loi scolaire ainsi qu'aux règlements du ministère de l'éducation et les politiques du Conseil scolaire du Nord-Ouest N° 1 concernant les conseils d'école.

Date : _____ **Présidence Conseil d'école :** _____